

Fromelles

Infos



À noter dans votre agenda

16 juin

Kermesse des écoles

18 juin

Fête de la musique
avec le Comité des Fêtes

21 juin

Fête de la musique
de l'Harmonie Municipale

21 juin

Fête de la musique
des 2 écoles

2 juillet

Barbecue
de l'Harmonie Municipale

13 juillet

Retraite aux flambeaux
et bal

10 septembre

Fête du cheval
avec la Ferrade

23 et 24 septembre

Fête patronale

Prochainement le **site Internet** de la commune <http://www.fromelennes.fr> fera l'objet d'une refonte complète afin de prendre en compte les évolutions technologiques. Parmi les nouveautés, une nouvelle identité visuelle des pages, une compatibilité optimale pour tous les navigateurs Internet ainsi que l'intégration de consultation de notre site sur les outils récents comme les tablettes tactiles ou les téléphones mobiles.



Autre nouveauté dans le pavé "**Contact**" : une adresse e-mail par domaine pour communiquer avec les services de la Mairie par l'intermédiaire d'un formulaire.

secretariat@fromelennes.fr; etat.civil@fromelennes.fr;
service.technique@fromelennes.fr;
police.municipale@fromelennes.fr; ccas@fromelennes.fr

Amis internautes... restez informé de l'actualité de votre commune en consultant les modules "Vivre" et "Découvrir", les brèves, les divers articles accompagnés de photos, l'agenda... sur la page d'accueil. Vous avez aussi la possibilité de vous abonner gratuitement à la lettre d'infos sur cette même page. Bon surf.

Une offre de service...

Faites un geste écologique et solidaire en triant vos armoires. Chaussures ou vêtements trop petits, démodés, assez vus ? Vous ne les portez plus ? Ne les laissez pas s'entasser dans vos armoires et surtout ne les jetez pas à la poubelle ! Ils peuvent créer des emplois et, portés par d'autres ou recyclés, commencer une deuxième vie solidaire.

Vous pouvez déposer dans les conteneurs du Relais de petits sacs, remplis de vêtements et linge de maison, chaussures, petite maroquinerie (sacs à main, ceintures).

Le Relais est un réseau d'entreprises qui agit depuis 30 ans pour l'insertion de personnes en situation d'exclusion, par la création d'emplois durables. Membre d'Emmaüs France et de l'Inter Réseaux de la Fibre Solidaire (IRFS), il porte en lui les valeurs de solidarité et de générosité défendues par l'abbé Pierre.

Le conteneur du Relais se situe près du conteneur à verre au bout de la rue des Écoles en direction de Dion.

Pour rappel : en cet endroit, il est interdit de déposer des ordures et des encombrants autres que prévu autour ou dans ces containers.



LE MOT DU MAIRE

Les Français ont choisi leur nouveau Président. Avec son nouveau gouvernement, c'est un chantier colossal auquel il va devoir s'atteler pendant les 5 années à venir : être à la hauteur des attentes, des espoirs mais aussi de la méfiance du peuple français qui a le sentiment d'être floué depuis trop longtemps. Restés sourds aux messages pourtant clairs, lors des Élections Régionales et des Élections Cantonales de 2015, les grands partis traditionnels ont été écartés du Pouvoir par les Françaises et les Français, désireux de voir émerger une nouvelle force, mélange de personnages politiques connus ou méconnus, issus pour partie de la société civile, à la tête du pays.

La ritournelle de la moralisation de la vie politique a refait son apparition, comme à chaque début de mandature présidentielle. Jusque-là, cela n'a pas empêché les pratiques de quelques-uns de nos grands personnages politiques, de continuer à jeter le discrédit sur l'ensemble du monde politique. Pourtant, les élus locaux, eux, n'ont pas attendu de nouvelle loi pour mettre en œuvre cette moralisation depuis longtemps. C'est même le fil rouge de votre Conseil Municipal.

Pendant ce temps, dans notre petite commune, l'actualité aussi a été un peu agitée. Le sujet de la frierie a fait beaucoup parler, surtout sur les réseaux sociaux. Loin de vouloir la fermeture de ce commerce, comme cela a été prétendu, la Municipalité se doit d'être « le gardien du temple » sans complaisance. Elle a le devoir de protéger les intérêts communaux, ceux de tous ses habitants et, dans ce cas particulier, également ceux de cette exploitante, pour qui les répercussions auraient pu être lourdes, notamment judiciaires, si nous n'avions pas demandé la remise en conformité de l'installation. Finalement, tout le monde souhaite la même chose, que l'on puisse continuer à aller déguster des frites sur l'Esplanade du Richat. Vous trouverez tous les détails dans les pages qui suivent.

Cette histoire a mis en lumière une situation qui n'est sans doute pas un cas isolé sur le territoire de notre commune. Construire avec une autorisation d'urbanisme (gratuite pour rappel), est le meilleur moyen de se prémunir d'une source de conflit qui finira forcément par arriver tôt ou tard, à l'occasion d'un litige avec un voisin, lors de la revente de

la propriété ou lors d'une succession ou encore lors d'un contrôle du cadastre. D'ailleurs un géomètre-expert de l'État est actuellement en train de faire des contrôles dans notre village. Un oubli étant toujours possible, une régularisation peut se faire a posteriori, avec la réserve, toutefois, que votre ouvrage soit conforme au règlement de PLU.



Autre sujet de conversation, nous l'appellerons « l'ami Pierre ». Livré à lui-même depuis décembre 2016, son air hirsute a pu faire peur. Il s'agit d'un être humain, absolument pas malveillant, qui a juste oublié de grandir dans sa tête. Il ne cherche que le dialogue, un peu d'attention et... la propreté dans le village. S'il vous importune, dites-lui gentiment de s'en aller ou appelez le secrétariat de la mairie. Le maire, contrairement à la croyance populaire, n'a pas pouvoir de tout, bien heureusement d'ailleurs. Nos anciens ont vu en 1940, ce que ce type de pouvoir pouvait donner. La différence ne doit pas priver du respect.

Lors des préparations budgétaires, nous avons pu programmer les financements d'un certain nombre de chantiers, grâce à une gestion fine de nos finances et une maîtrise efficace de nos dépenses. Nous avons pu décrocher des subventions, devenues si rares de nos jours. Ainsi, nous avons obtenu 20 % de financement pour les travaux de démolition des vieilles cités KME du haut de Flohimont et de la ruine de la place des Rentiers, 180 000 € pour la réfection de la voirie de Nichet, et enfin 5 000 € sur la Réserve Parlementaire du Député Christophe LÉONARD, pour la mise en place de nouveaux jeux dans les écoles. Je tiens d'ailleurs à saluer notre Député pour ce geste dont Fromelennes n'a jamais bénéficié jusque-là de la part de ses prédécesseurs.

Autant de bonnes nouvelles donc, même si l'instruction de ces dossiers induit quelques retards dans le démarrage des travaux.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Pascal GILLAUX

Carte d'identité

Depuis le 28 mars 2017, vos démarches évoluent. Plus d'efficacité, de simplicité et d'accessibilité dans les démarches administratives. Les demandes sont désormais traitées selon les modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques. Vous pouvez effectuer vos démarches dans n'importe laquelle des 15 mairies du département équipées d'un dispositif de recueil et non plus obligatoirement dans votre seule commune de résidence.

Pour Fromelennes, la mairie la plus proche pour effectuer la demande de carte d'identité est la mairie de Givet.

Pour rappel : en 2014, la durée de validité de la carte d'identité est passée de 10 à 15 ans. Votre carte d'identité est prolongée automatiquement et reste valable 5 ans si vous étiez majeur au moment de sa délivrance et que la carte était encore valide le 1^{er} janvier 2014.

Inscriptions élections jeunes de 18 ans

Chaque jeune Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à la condition d'avoir effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans. La mairie informe par courrier le nouvel électeur de son inscription, sans qu'il n'ait de démarche à effectuer. Si toutefois l'inscription n'a pas pu avoir lieu, il est toujours possible de

régulariser la situation auprès de la mairie et ce, avant le 31 décembre de l'année des 18 ans.

Jeune vivant à l'étranger : chaque jeune Français, qui réside à l'étranger et devient majeur, peut être inscrit sur la liste consulaire électorale, sous certaines conditions. Les formalités sont en fonction de sa date anniversaire.

Paroles de lecteurs et lectrices

Mais où est passée la statue de **Saint-Laurent** de notre église ?

Depuis les travaux de peinture à l'intérieur de celle-ci, notre Saint-Laurent ne paraît plus sur son piédestal à gauche de l'autel. Rien n'a été signalé en Mairie... Une statue de notre Saint de 80 cm à 1 m coûte près de 1 000 euros.

Notre église est belle surtout depuis sa restauration extérieure mais dommage qu'il lui manque son protecteur.

Alors, j'en appelle à une éventuelle collecte auprès de bienheureux donateurs et associations de notre commune.

Raymonde Bodart

Complément de l'état civil 2016 :

M. Maurino François décédé le 7 février 2016 à Mont-Godinne, commune d'Yvoir en Belgique, à l'âge de 55 ans.

Déclarer un décès à l'étranger

Cette transcription n'est pas obligatoire, mais elle est **fortement recommandée** dans la mesure où elle permet notamment d'apposer la mention du décès sur l'acte de naissance français du défunt et ainsi

d'établir la transcription de décès dans la commune de résidence.

Elle doit se faire au Consulat de France dans le pays où la personne est décédée.

Pour la Belgique : formulaire et liste des documents à fournir sur le site www.consulfrance-bruxelles.org ou renseignement en mairie.

Mardi gras à l'accueil périscolaire... tu te déguiseras !



Les animateurs du Lien Valérie & Nicolas ont proposé durant la période du **Mardi Gras**, un tableau de fête tout en couleur et en maquillage.



C'est un atelier qu'affectionnent particulièrement les enfants. Il est pour eux synonyme de divertissement et reste une activité incontournable chaque début d'année.



Faire ses choux gras... l'aventure, la vie au grand air, voilà ce que rêvent de vivre les garçons. Naturellement ils s'identifient aux héros marins, les pirates, ou aux Indiens, hommes sauvages. L'univers des filles baigne dans la féerie et les histoires de princesses. C'est ainsi que sont plébiscités les modèles de maquillage de princesses et de fées. Tout un programme pédagogique où l'on peut exprimer sa personnalité...



Le jour du Mardi gras... comme le veut la tradition culinaire, avez-vous mangé des beignets ?



De l'or... Monsignor!



En ce mois d'avril se sont déroulées les noces d'or de **M. et M^{me} Porcelli** en la salle d'honneur de la Mairie sous l'égide du 1^{er} adjoint de la commune Karine Leclercq.

Maryvonne, nom de famille Perroud, est née le 28 juillet 1948 à Givet. Elle est la dernière d'une famille de 6 enfants composée de 5 filles et 1 garçon. Elle effectue toute sa scolarité à Givet notamment à l'école Saint Hilaire puis au collège et au lycée Vauban. En 1966, elle entre dans la vie professionnelle comme employée à l'entreprise BDF Tésa. En 1972, elle change d'orientation pour se consacrer au poste d'assistante familiale. Son rôle : accueillir et garder les enfants à son domicile. Elle occupe cette fonction, avec l'agrément du Conseil départemental, jusqu'en 2011.

Pierre est né le 9 septembre 1945 à Mola di Bari, en Italie. En 1948, à l'âge de 3 ans, il quitte son pays d'origine en direction de la France. Son papa a précédé le départ de toute la famille 3 ans auparavant. Leur demeure se situe à Aubrives durant 2 ans puis à Givet.

C'est le 5^e d'une famille de 10 enfants composée de 6 garçons et 4 filles. Il réalise toute sa scolarité à Vauban, à l'époque du primaire au collège puis au lycée. En octobre 1964, il effectue son service militaire à l'imprimerie militaire de Chalons sur Marne jusqu'en mars 1966. En 1962, il entame sa carrière professionnelle à l'entreprise BDF Tésa. Il reste fidèle à son employeur jusqu'à la retraite fin 1997 où il termine comme contremaître.

En dehors de sa profession, il exerce le statut de sapeur-pompier volontaire jusqu'en 1980 au centre de secours de Givet et l'activité sportive comme footballeur. Il débute à l'US Givet puis poursuit son activité au FC Flohimont, en catégorie cadet puis seniors. Ensuite, il entraîne l'équipe junior où il trouve la satisfaction de remporter la coupe des Ardennes en 1981 puis il se consacre au rôle d'arbitre durant 22 ans.

Maryvonne et Pierre se rencontrent le 16 avril 1964 au cinéma Remy à Givet et c'est le coup de foudre. Ils se fréquentent durant

3 ans et se marient le 4 mars 1967 à Givet. Ils sont les parents de 3 enfants prénommés, Jean Michel, Emmanuel, Laurent et grands-parents de 3 petits-enfants Tom, Ninon, Cassandra.

Nos deux mariés du jour sont Fromelinois depuis 1979 avec la construction de leur maison à Nichet.

Côté passion et loisirs :

Madame continue de temps en temps à aider les autres assistantes familiales en s'occupant des enfants. Le jeu de scrabble complète son passe-temps.

Monsieur entretient son jardin méticuleusement et s'adonne au jeu d'échec en ligne. Et bien sûr pour les deux, leur plaisir est de rendre visite ou de recevoir leurs 2 grandes familles et aussi leurs enfants et petits-enfants.

Petite anecdote : dans la famille "ça pompe énormément"... les 5 frères Jacques, Michel, Pierre, Noël et Daniel... ont tous été sapeurs-pompiers à Givet.



“Qui aurait pu dire qu’un jour, je serais à cette place pour célébrer, en termes footballistiques, le ballon d’or de ma grande sœur ?” Voici les premiers mots prononcés, par Didier Bertolutti, 2^e adjoint au maire, pour accueillir ses hôtes. Que dit la feuille de match.

Marie-Paule est née le 10 mai 1947 à Fromelennes. C’est la fille d’Eugène Bertolutti et d’Odette Papart et, elle est la grande sœur de Bruno, Didier et Jean-Pierre. Elle fréquente l’école maternelle et primaire à Fromelennes jusqu’à 14 ans c.a.d 1961. Cette année-là, toute la famille déménage, le papa travaillant chez Arthur Martin à Revin, sauf Marie-Paule qui reste chez ses grands-parents maternels Ulysse et Yvonne car elle rentre à l’école ménagère chez les sœurs rue Oger à Givet. Elle apprend la couture, la cuisine, les tâches ménagères durant 3 ans. De 1964 à 1971, elle travaille chez le Docteur Gouriou qui exerce à Givet, rue Saint-Michel puis rue du Luxembourg.

Yves est né le 7 mars 1945 à Givet où ses parents Gilberte et Jules habitent. Il est le 3^e des 4 garçons, avec Pierre, Maurice et Patrick. Il accomplit sa scolarité, maternelle et primaire, à l’école Saint-Hilaire jusqu’en 1956 puis le collège Vauban à Givet. Le 21 février 1961, il s’engage pour le club de foot le FCF et embauche à la Compagnie des Métaux, Tréfinmétaux par la suite. Il effectue toute sa carrière professionnelle au sein de cette entreprise jusqu’en 2002, année de son départ en retraite en tant que contremaître. Entre-temps, en avril 1964 jusqu’en août 1965, il effectue son service militaire dans le régiment du train à Toul. Côté sportif, il tape le ballon dès 1956 à l’USA Givet, puis les tangos du FCF et le club de Winenne jusqu’en 1972, naissance de leur 1^{er} enfant. En 1983, il choisit de smasher avec les bras en pratiquant le tennis au club de Givet puis à Hastière et enfin à Chooz jusqu’à la saison 2014-2015.

Comment nos 2 tourtereaux se sont-ils connus ? Fin 1962, la route entre Fromelennes et Givet dit le Réservoir est le lieu de rencontres journalières en vélo. En 1967, le mariage se déroule à la Mairie de Fromelennes. Ils sont les parents de 3 garçons Fabian, Jérôme, Nicolas et habitent Rancennes depuis 1976.

Côté passion et loisirs : Marie-Paule c’est la couture, pour Yves la pêche, le conseil municipal. Pour les deux le jardinage, les fleurs, les voyages mais surtout la famille avec leurs 5 petits-enfants Emma, Elliot, Kiara, Romain et Rodilah.

Un but en or... “on ne va pas se quitter comme ça. Alors cher public, en tant que 12^e homme, dira Didier Bertolutti, je vous propose, en l’honneur de Marie-Paule et Yves de mettre l’ambiance dans ce grand stade”. Pour cela, une ola fut déclenchée dans la salle des mariages.

Toutes nos félicitations pour ces 50 ans de mariage à nos deux couples.

Hop! Attachez vos ceintures... décollage immédiat!



Bon vent annuel... Cap sur les vacances scolaires de printemps avec le carnaval. Le tour-opérateur "Comité des Fêtes" nous a proposé son voyage ambulant sous le signe de la convivialité et du divertissement.

Check-list... Place à la revue des déguisements de bord puis le vol prévu au départ de la piste du haut de Flohimont est parti à l'heure.

Chacun à son poste... À bord de l'avion affrété par l'aéroclub municipal, le commandant Dimitri, aux manettes, a piloté l'avion d'affaire accompagné de son équipage. À ses côtés, le personnel navigant composé d'hôtesse de l'air, de stewards se sont occupés de l'accueil et du confort durant le circuit.

Aucun trou d'air... mais des conditions de vol sous une pluie de confettis et une tempête musicale engendrée par le Mabuse Band.

À 10 000 pieds... Un œil à travers le hublot... On croise l'avion Air-Force-One du président américain Trump, on survole une réserve d'Indiens, on distingue un peuple de Gaulois et de Romains.

Une vitesse de croisière... En altitude, les passagers carnavales ont changé d'attitude. Leurs bagages étaient remplis d'un attirail de costumes, de maquillage et d'instruments.

Une imagination en originalité... avec un défilé de fantaisie comme la famille Spirou, les Cinsis, Wall E, les machines à laver, la météo mobile, les jardiniers et le lapin, l'infirmière d'antan, Calamity Jane, Peter pan, Royal air, Cruella d'enfer...

Aucun détournement...

le circuit a été respecté avec notamment les escales à la place des Vieilles Forges, à la Mairie, au Café des Sports pour un ravitaillement logistique et un repos aérodynamique.

Une belle mécanique... À plein régime les moteurs ont ronronné de bonheur et de joie.

Une fin de voyage... avec l'autorisation de la tour de contrôle et ses aiguilleurs du ciel pour l'atterrissage sur la piste du Richat sous un envol d'applaudissements. Dans le grand hall... le spectacle de magie et de ventriloque proposé par le comte de Monté-Cristo enchante les enfants. Le dépouillement de la boîte des enregistrements des données de vol décerne les prix aux meilleurs figurants.

Un meeting de fête réussi pour la patrouille... Pas de grève du zèle, du monde, de la bonne humeur, à la bonne heure... une manifestation de 1^{re} classe.



Ça trump énormément!

Une distraction entre ciel et terre... Du galon aux organisateurs et aux bénévoles pour le service... all inclusive.







Le CSAPA 08, Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie, a été mis en place en janvier 2011, suite au regroupement de deux associations, l'ANPAA 08 et l'AAST.

Le CSAPA 08, situé au 22 avenue du Maréchal Leclerc à Charleville-Mézières, est un établissement médico-social qui comprend plusieurs services :

- Un service alcoologie
- Un service toxicomanie
- Une unité méthadone
- Un service tabacologie
- Un service addiction sans produit
- Une consultation jeunes consommateurs (CJC)

Les fondamentaux du CSAPA

reposent sur une approche centrée sur la personne et/ou son entourage, présentant une problématique addictive, qui s'adresse au CSAPA volontairement, sur recommandation ou sur injonction.

Un accueil généraliste permet d'orienter vers une prise en charge pluridisciplinaire, individuelle ou collective et spécialisée.

Un accompagnement psycho-médico-social est proposé par une équipe de professionnels spécialisés : médecins généralistes, médecins addictologues, psychiatres, psychologues, travailleurs sociaux et infirmiers.

Les missions obligatoires confiées au CSAPA 08 sont :

- L'accueil, l'information, l'évaluation médicale, psychologique et sociale et l'orientation de la personne ainsi que l'accompagnement de son entourage.
- La prévention, la réduction des risques et orientation pour une prise en charge spécialisée.
- Le diagnostic et les prestations de soins, dans le cadre d'une prise en charge médicale et psychologique ; le sevrage et l'accompagnement se font par le CSAPA en relation avec les équipes de liaison hospitalière alcoologie et toxicomanie.
- La prescription et le suivi des traitements de la dépendance aux opiacés.
- La prise en charge sociale et éducative, qui comprend l'accès aux droits sociaux, l'aide à l'insertion ou la réinsertion.

Les territoires d'intervention couvrent en partie le département des Ardennes, par le biais de permanences délocalisées :

- Charleville-Mézières: Maison d'Arrêt, CHRS de l'ANCRE, Centres sociaux Ronde-Couture et La Houillère, Centre d'Examens de Santé.
- Fumay: Centre hospitalier
- Sedan: Centre hospitalier, au « Petit Pont », Maison des Solidarités de la ZUP, Centre d'Accueil
- Mouzon: Maison Médicale
- Vouziers: Centre hospitalier, CCAS (Association PRÉLUDE)
- Rethel: Maison des Solidarités
- Givet: Maison des Solidarités
- Revin: Maison des Solidarités

Le premier accueil dans le CSAPA est identique pour tous les usagers et leur entourage, quelle que soit la problématique addictive à l'origine de la demande. L'anonymat est proposé et garanti.

Pour tout renseignement,
un numéro unique le 03 24 35 15 39

Au tableau de classe...

Au **Musée culturel Matisse** au Cateau-Cambrésis, lieu de naissance de l'artiste. Visite et ateliers artistiques pour tous.

Histoire de l'art, art visuel avec la découverte du peintre/ dessinateur/ graveur/ sculpteur **Henri Matisse**. En classe, les élèves ont étudié sa biographie, ont reproduit des tableaux, des dessins, fait du découpage à la manière de l'artiste notamment la fresque de la banquise. Dans le local de la B.C.D, ceux-ci ont dessiné au plafond des portraits au feutre et ont invité les parents ainsi que l'école Maternelle de Flohimont à découvrir leurs travaux.



Carnaval des écoles Maternelle et Élémentaire



Visite des archives départementales des Ardennes et découverte du **parcours Rimbaud** à Charleville-Mézières.



Toc toc toc! Qui est là? Ce sont les cloches! Les cloches qui?



En ce début d'avril, ce n'est pas une blague, mais elles sont revenues de Rome pour annoncer la fameuse chasse aux œufs au-dessus du plateau de Nichet lors du week-end de Pâques. Elles étaient chargées d'œufs, de lapins et de poules en

chocolat qu'elles ont répandu dans le sous-bois.

Les enfants de 2 à 12 ans, équipés de leur sac, ont récupéré le fameux trésor en chocolat.

T'as le look... cocotte! À la grande joie des petits et des grands, un

lapin et un poussin grandeur nature accompagnèrent les chasseurs dans leur collecte au pied des arbres dans l'aire de jeux.

Ding, ding, dong! Un sacré son de cloche pour le Comité des fêtes.

Faites vos jeux...

Dernièrement l'association la **Fontaine des Jeux** s'est réunie en assemblée générale. La disparition récente de l'ancienne présidente Olga Riquet a occasionné une coupure des activités ludiques. Il a fallu retrouver un second souffle.

L'association vous invite à passer des après-midi à la Maison pour Tous. Elle vous propose de jouer à vos jeux favoris (cartes, scrabble...) et de partager de bons moments de convivialité **tous les lundis de 14 h 00 à 18 h 00**.



Composition du bureau:

Présidente: Gisèle Jarlot, Vice-Présidente: Madeleine Agenet,
Trésorière: Georgette Bertonnier,
Vice trésorière et secrétaire: Olympe Bodart.

Hein? Quoi? Qu'est-ce que tu dis... parle plus fort, j'entends rien!

La salle des fêtes du Richat est dorénavant équipée d'un limiteur de son. Les pratiques sonores et musicales ayant considérablement évolué au cours de ces dernières années, il est en effet apparu nécessaire de réglementer les lieux de diffusion de musique amplifiée, avec un double objectif:

- La protection de la santé auditive du public, par la limitation du niveau sonore à l'intérieur des établissements.

- La protection de l'environnement, par l'exigence d'un isolement acoustique minimum entre ces établissements et les locaux d'habitations voisins.

Un décret nous impose de limiter à 105 dB (A) le niveau sonore moyen à l'intérieur de l'établissement et le niveau de crête à 120 dB.

Être réglé comme du papier à musique...

Des noces de diamant...

Micheline est née le 31 mai 1938 à Serrouville en Meurthe et Moselle. En 1947, à l'âge de 9 ans, la famille déménage car son papa, agent SNCF, est muté à Givet.

Notre mariée du jour a 2 sœurs et c'est la petite dernière. Durant toute sa jeunesse, elle aide aux tâches ménagères de la maison.

Charles Émile est né le 5 février 1927 à Robert-Espagne dans la Meuse près de Bar-le-Duc.

Pour la petite histoire, on le connaît plus sous le prénom d'**Émile** ou le surnom de **Mimille** dans la commune.

Il a 4 frères et 3 sœurs. C'est le n° 4 de la fratrie. En 1941, à l'âge de 14 ans, il commence son parcours professionnel comme apprenti boucher-charcutier dans cette même ville pendant 3 ans. En 1944, à l'âge de 17 ans, à la libération, il s'engage dans l'armée pour une durée de 3 ans. Pendant cette période, il part pour la guerre d'Indochine pendant 1 an. En 1947, au retour de l'armée, il poursuit sa profession dans une boucherie à Bar-le-Duc et pratique un sport, la boxe. En 1949, il change de métier et postule dans une usine de machine à traire. En 1952, précisément le 11 novembre, il ne vend pas des oignons mais il est engagé comme ouvrier, à la boucherie Chevaline Collet rue Gambetta à Givet. En 1954, il passe de l'autre côté de la rue pour travailler 1 an à la boucherie traditionnelle de nom Fortier. En septembre 1955, l'usine de Flohimont souhaite relancer la société de coopérative. Il s'installe comme boucher-charcutier. Dans le même bâtiment, il côtoie l'épicerie



Joyeux anniversaire de mariage... 60 ans

de Paul Allard. En septembre 1983, à la retraite de M. Allard, la bâtisse fait l'objet d'une transformation en regroupant les 2 commerces sous l'enseigne 8 à huit. La supérette est gérée par Émile jusqu'à son départ à la retraite le 1^{er} mars 1987 à l'âge de 60 ans. Durant toutes ces années, Micheline l'épaula gracieusement dans son travail. Au départ de son mari, les rôles s'inversent, Madame reprend la gestion de la supérette et Monsieur devient à son tour, son bras droit. Le 31 mai 1988, après 15 mois, l'activité cesse face à la concurrence de la grande distribution. Micheline trouve une place à la boucherie Guille, rue Méhul, à Givet comme vendeuse à mi-temps, poste qu'elle occupe durant 15 ans.

La rencontre : en 1955, la sœur de Micheline est mariée avec le copain d'Émile. Ils se croisent durant 1 an grâce à ceux-ci puis se fréquentent durant 1 an. Le mariage se déroule le 20 avril 1957 à Givet.

En avril 2007, ils fêtent leurs noces d'or, 50 ans de mariage sous l'égide

du 1^{er} adjoint de la commune Bernard Guillaume.

Notre maire Bernard Saiselet malgré ses soucis de santé, assiste à la cérémonie en tant que témoin des mariés.

Côté passion et loisirs :

Madame : le jardinage, les fleurs et la marche hebdomadaire.

Monsieur : le jardinage, le bricolage et la lecture.

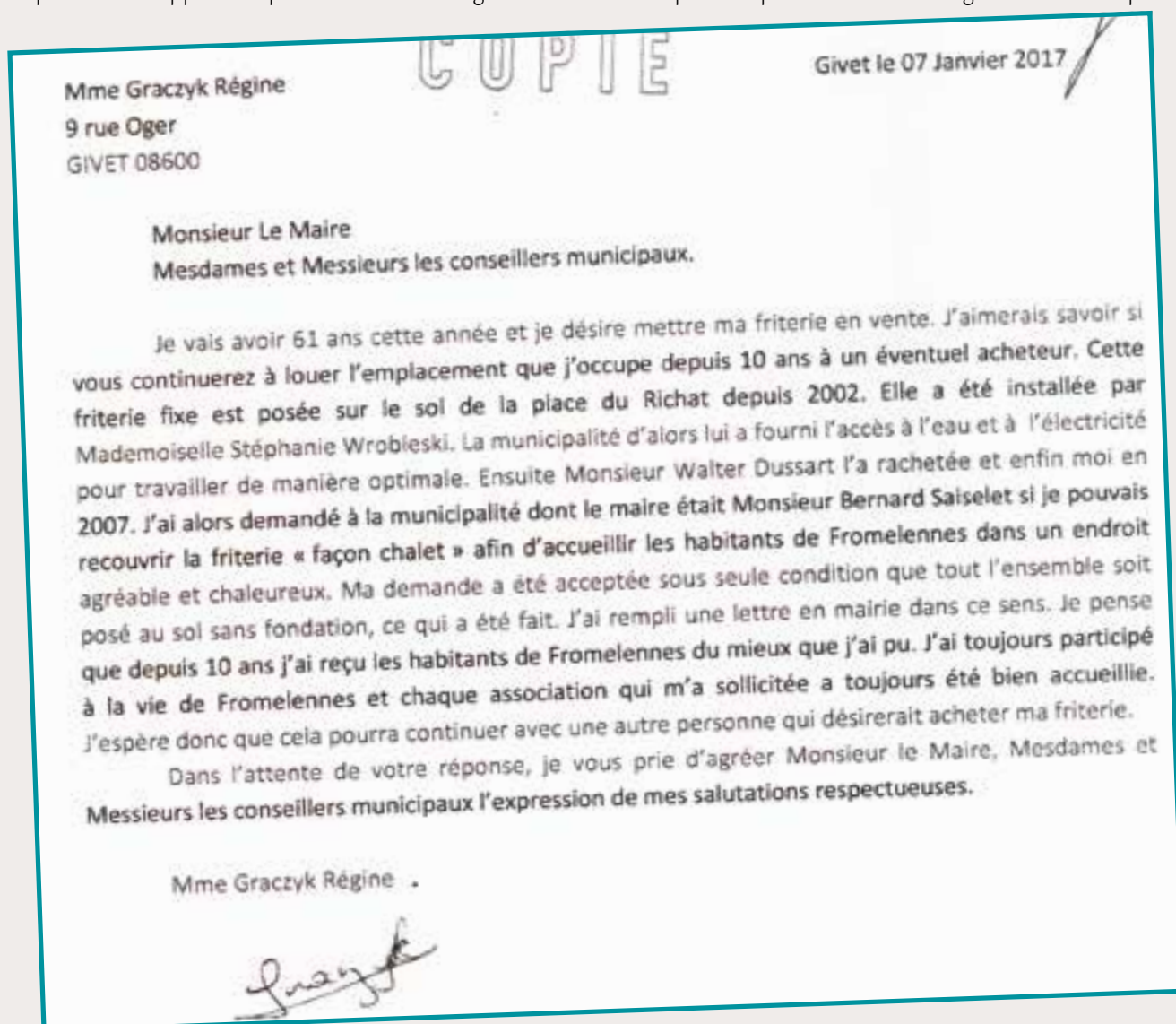
Tous les deux : les voyages sans oublier les croisières.

Anecdote : En 1958, nos jeunes mariés décident pour leur 1^{re} vacance d'aller à l'exposition universelle de Bruxelles puis de pousser vers la mer du Nord avec ses plages comme Blankenberge. Ils se déplacent avec leur Panhard Dyna aménagée pour le séjour. En effet, Monsieur a démonté les sièges arrière et Madame a confectionné des rideaux pour les vitres. Cela sera leur résidence mobile de vacances et ils l'utiliseront pour dormir sur les parkings.

Toute la vérité sur la friterie « Chez Régine »

En définitive, ce n'est qu'une banale affaire de mise en conformité qui a créé toute une polémique, sur fond d'incompréhension parfois entretenue par certaines personnes étrangères au dossier mais désireuses d'attiser les braises. Depuis 2002, la commune loue un emplacement dans un coin de l'esplanade du Richat, pour permettre l'exploitation d'un camion-friterie. MADAME Régine GRACZYK a acquis ce commerce au cours de l'année 2007. La convention signée par les 2 parties a été approuvée par le Contrôle de Légalité de la

Préfecture donc, par conséquent, elle est visible au secrétariat de Mairie sur simple demande. Par lettre recommandée du 7 janvier 2017, souhaitant céder son commerce, Madame Régine GRACZYK a saisi la Municipalité pour demander si un nouveau contrat de location pourrait être consenti à un éventuel repreneur. Elle ajoute qu'elle aurait demandé à la Municipalité, l'autorisation de « recouvrir la friterie façon chalet » et aurait « rempli une lettre, en mairie, en ce sens ». Cette phrase a particulièrement intrigué notre Municipalité.



■ Madame Régine GRACZYK était-elle autorisée à tenir un commerce de friterie sur l'Esplanade du Richat? **OUI.**

Le 23 janvier 2008, la commune de Fromelennes a signé avec elle, comme elle l'avait fait avec tous ses prédécesseurs, une convention de location de l'emplacement d'un camion-friterie, moyennant un loyer de 22 €/ mois. Le but recherché étant, comme pour les autres surfaces commerciales que nous louons, de ne pas faire de profit sur le dos des exploitants, mais que cela ne coûte rien, non plus, à la commune.

■ Madame Régine GRACZYK avait été autorisée à recouvrir sa friterie « façon chalet » ?

NON. C'est impossible.

Impossible parce que M. SAISELET, alors Maire en exercice, a été hospitalisé une bonne partie de l'année 2007. Il s'est éteint le 29 septembre 2007 et n'a donc pas pu gérer ce dossier.

Impossible parce qu'une autorisation de construction, cela n'est pas un bout de papier griffonné à la va-vite. Il ne suffit pas non plus de « remplir une lettre en mairie ». Madame Régine GRACZYK a-t-elle voulu parler là de la convention ci-dessus ? Pour être autorisé à construire, il faut obligatoirement faire un Permis de Construire ou une Demande Préalable de Travaux. Ce sont des documents normalisés (Cerfa) auxquels sont joints plusieurs plans, reproduits en plusieurs exemplaires pour la mairie et pour tous les services de l'État qui doivent se prononcer sur le projet, avant le début des travaux. Attention, c'est le demandeur qui doit introduire la demande et pas la mairie.

Impossible donc de perdre une telle autorisation... si, du moins, elle existe. La procédure est la même dans toutes les communes de France depuis plusieurs décennies. Elle est donc largement connue. Impossible, enfin, parce que le règlement d'urbanisme ne le permettait pas et ne le permet toujours pas aujourd'hui, à cet endroit. Donc même si une demande en bonne et due forme était introduite maintenant, elle ne pourrait pas être accordée. Mais il n'y a aucune trace d'une telle demande de Madame Régine GRACZYK pour cette installation.

■ La Mairie a-t-elle demandé à Madame GRACZYCK qu'elle cesse son activité ? **NON**

Il n'a jamais été question de cela, bien au contraire. Si nous avons demandé à Madame Régine GRACZYK de se mettre en conformité, c'est justement pour qu'elle puisse céder son commerce en toute légalité et répondre ainsi à son souhait de prendre sa retraite.

■ Mais alors pourquoi l'installation n'était plus conforme ?

Aucune construction ne peut être faite sur l'Esplanade du Richat, nous l'avons déjà dit. Par contre, rien n'interdit d'y stationner un commerce ambulancier, ce qu'était cette friterie, quand Madame Régine GRACZYK l'a achetée. La friterie doit rester obligatoirement mobile. Toute la partie fixe de la friterie est donc en infraction par rapport aux règles d'urbanisme et

le maire a l'obligation de faire procéder à la mise conformité, sous peine d'être lui-même poursuivi. Il a aussi, de par son pouvoir de police, la possibilité de faire exécuter les travaux par une entreprise et de recouvrer les frais engagés par le biais du Trésor Public. Il n'en a jamais été question, bien entendu, dans un souci d'apaisement mais aussi comptant sur la bonne volonté de Mme Régine GRACZYK. Mais, cela reste une possibilité tant que la non-conformité subsiste.

■ Quelles pourraient être les conséquences pour Madame Régine GRACZYK si les parties fixes ne sont pas démontées ?

Elles sont nombreuses. Un commerce ambulancier ne paye pas d'impôts locaux. Madame Régine GRACZYCK n'a donc payé, pendant 10 ans, que son loyer de 22 €/mois à la commune (quelques euros de plus aujourd'hui, à cause de la réactualisation du loyer). Par rapport aux autres commerçants et artisans qui sont en règle et qui donc, eux, payent des impôts locaux, ce n'est pas équitable.

De plus, le règlement des ventes à consommer sur place est beaucoup plus strict que celui pour les ventes à emporter. La commune doit veiller au respect des dispositions d'urbanisme, sanitaires, sécuritaires, particulièrement par rapport au risque d'incendie très important dans les friteries et accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Mais il y a aussi d'autres Administrations qui ont pouvoir de contrôle et de sanctions, si, par exemple, la modification de l'activité ne leur a pas été déclarée, non plus.

Enfin, il y a aussi le problème du fond. Le terrain appartient à la commune. Or, si Madame Régine GRACZYK vend sa friterie en l'état, elle va vendre une partie fixe construite sur un terrain qui ne lui appartient pas. Or chacun sait que ce qui est construit en surface appartient au propriétaire du fond. La Municipalité ne peut évidemment pas laisser vendre le patrimoine communal par un tiers.

■ La conclusion de cette histoire ?

La Municipalité ne souhaite qu'une seule chose, que tout le monde trouve son compte. Il faut donc que Mme Régine GRACZYK démonte la partie illégale pour rendre la friterie mobile comme lorsqu'elle l'a achetée. Ainsi, elle pourra revendre son commerce et récupérer son investissement de départ, prendre sa retraite amplement méritée et surtout, les Fromelinois pourront continuer à aller manger leurs frites au Richat. Il suffit d'un peu de bonne volonté.



GENDARMERIE	17
POMPIERS	18
SAMU	15

MAIRIE de FROMELENNES

Tél.: 03 24 42 00 14
Fax: 03 24 42 37 56
fromelennes@wanadoo.fr
www.fromelennes.fr

Horaires d'ouverture au public:

Du lundi au jeudi
de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30
Le vendredi
de 10h00 à 12h00 et de 14h30 à 16h30
Le samedi de 10h00 à 12h00